



Research Paper

Ajustement structurel et inégalités d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire (1989–2002)

KOFFI Loukou Bernard¹, MÉITÉ Ben Soualiouo²

¹(Maître de Conférences / Département d'Histoire / Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody / Abidjan-Côte d'Ivoire)

²(Maître de Conférences / Département d'Histoire / Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody / Abidjan-Côte d'Ivoire)

Auteur correspondant : KOFFI Loukou Bernard / loukouben@yahoo.fr

RÉSUMÉ :

Cette étude analyse les effets des programmes d'ajustement structurel sur l'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire de 1989 à 2002. Elle montre que la contraction de l'action publique et la priorité accordée à la soutenabilité financière modifient durablement les conditions d'accès au service, malgré la continuité du modèle de gestion déléguée. À partir du milieu des années 1990, les inégalités d'accès deviennent plus lisibles et se manifestent à la fois par des contrastes territoriaux marqués et par le rôle déterminant de la solvabilité des ménages face aux coûts d'entrée et aux charges régulières. L'analyse met également en évidence le développement de stratégies d'accès indirect, révélatrices de coûts cachés qui pèsent davantage sur les populations les plus vulnérables, y compris dans des espaces couverts par le réseau. L'eau potable apparaît ainsi comme un observatoire privilégié des tensions entre impératifs économiques et objectifs sociaux dans un contexte d'ajustement structurel.

MOTS-CLÉS : Ajustement structurel ; Eau potable ; Inégalités sociales ; Côte d'Ivoire ; Gestion déléguée.

Structural adjustment and inequalities in access to drinking water in Côte d'Ivoire (1989–2002)

ABSTRACT:

This study examines the effects of structural adjustment programs on access to drinking water in Côte d'Ivoire from 1989 to 2002. It shows that the contraction of public intervention and the emphasis on financial sustainability durably reshape access conditions, despite the continuity of delegated management. From the mid-1990s onward, access inequalities become more visible through pronounced territorial contrasts and through households' ability to cope with connection costs and recurrent charges. The analysis also highlights the development of indirect access strategies, which reveal hidden costs that disproportionately affect vulnerable populations, even in areas covered by the network. Drinking water thus emerges as a key lens for understanding the tensions between economic constraints and social objectives under structural adjustment.

KEYWORDS: Structural adjustment; Drinking water; Social inequalities; Côte d'Ivoire; Delegated management.

Received 01 Apr., 2026; Revised 06 Apr., 2026; Accepted 08 Apr., 2026 © The author(s) 2026.

Published with open access at www.questjournals.org

I. INTRODUCTION

À la fin des années 1980, la Côte d'Ivoire traverse une crise économique profonde qui remet en cause les fondements du modèle de développement hérité de la période postcoloniale. L'aggravation de l'endettement extérieur, la dégradation durable des termes de l'échange et l'essoufflement des finances publiques conduisent l'État ivoirien, à partir de 1989, à adopter des programmes d'ajustement structurel sous l'égide des institutions financières internationales. Ces réformes reposent sur la réduction des dépenses publiques, la libéralisation de l'économie et la rationalisation de l'action de l'État. Elles affectent durablement les secteurs sociaux, parmi lesquels figure l'accès à l'eau potable, service essentiel au bien-être des populations et à la cohésion sociale.

Dans ce contexte, le secteur de l'eau potable occupe une place singulière. En Côte d'Ivoire, sa gestion repose depuis les années 1960 sur un modèle de délégation confié à un opérateur privé, la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI). Ce modèle est fréquemment présenté comme un exemple de performance technique et de continuité institutionnelle en Afrique subsaharienne. Toutefois, derrière cette stabilité apparente, les contraintes issues de l'ajustement structurel modifient progressivement les conditions d'intervention publique,

les capacités d'investissement et les modalités d'accès au service. L'eau potable devient ainsi un observatoire privilégié pour analyser les effets sociaux différenciés des politiques économiques, notamment en matière d'inégalités territoriales et sociales.

Dès lors, l'article s'organise autour de la question suivante : dans quelle mesure les programmes d'ajustement structurel mis en œuvre de 1989 à 2002 s'accompagnent-ils d'inégalités d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire ? L'objectif général de l'étude consiste à analyser les effets des réformes macroéconomiques sur les conditions d'accès à l'eau potable. Il s'agit de mettre en évidence les mécanismes par lesquels les contraintes économiques se traduisent dans l'espace social et territorial. Plus spécifiquement, la recherche vise à identifier les nouvelles limites pesant sur l'action publique dans le secteur de l'eau, à examiner les ajustements intervenus dans la gestion du service et à montrer les différenciations observées entre les populations selon les territoires et les capacités économiques.

Pour répondre à cette problématique, l'étude adopte une démarche historique et analytique fondée sur l'exploitation de documents institutionnels, de rapports des bailleurs de fonds, de sources administratives et de travaux scientifiques existants. L'article s'organise en deux parties complémentaires. La première analyse l'ajustement structurel comme cadre contraignant de l'accès à l'eau potable de 1989 à 1995, en soulignant les transformations macroéconomiques et institutionnelles du secteur. La seconde examine les inégalités d'accès à l'eau potable dans un contexte d'ajustement structurel de 1995 à 2002, à partir de leurs dimensions sociales et territoriales.

II. L'AJUSTEMENT STRUCTUREL COMME CADRE CONTRAIGNANT DE L'ACCÈS A L'EAU POTABLE (1989–1995)

À partir de 1989, les programmes d'ajustement structurel modifient les conditions d'intervention de l'État ivoirien. Le resserrement des équilibres macroéconomiques limite les marges d'action publique et impose une hiérarchisation plus stricte des priorités sectorielles. Dans le secteur de l'eau potable, ce contexte influence les choix d'investissement, les orientations de la politique publique et les modalités de gestion du service.

2.1. Les programmes d'ajustement structurel et la contraction de l'action publique

À la fin des années 1980, la Côte d'Ivoire entre dans une crise macroéconomique durable marquée par l'aggravation des déséquilibres externes, la fragilisation des finances publiques et la montée des tensions sociales (M.-F. Jarret, F.-R. Mahieu, 1991, p. 39–41). Au début des années 1990, la Banque mondiale dresse un diagnostic convergent et décrit le pays comme plongé dans une crise macroéconomique et financière profonde, qu'elle relie notamment à la détérioration des termes de l'échange (World Bank, 1990, p. 1).

Face à cette situation, les autorités ivoiriennes engagent, à partir de 1989, un programme de stabilisation avec l'appui des institutions de Bretton Woods. Le rapport d'évaluation de l'opération *Water Supply and Sanitation Sector Adjustment Loan* précise que ce prêt sectoriel s'inscrit dans un cadre plus large de stabilisation de l'économie. Il rappelle le lancement, à mi-1989, d'un programme conduit en concertation avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, dont les objectifs prioritaires portent sur la réduction du déficit budgétaire et l'apurement des arriérés (World Bank, 1994, p. 2 ; p. 16).

La logique de l'ajustement structurel repose alors sur une maîtrise plus stricte des dépenses publiques et sur la compression des charges de l'État. Les arbitrages budgétaires deviennent plus contraignants, au détriment des politiques de soutien et des investissements publics. Une synthèse consacrée aux réformes économiques en Côte d'Ivoire souligne que, dès 1989, les mesures d'ajustement affectent les politiques de prix aux producteurs et certaines dépenses publiques, dans un contexte de résistances et de tensions sociales persistantes (E. Berg, 1999, p. 20).

Cette contrainte budgétaire pèse particulièrement sur les secteurs dépendant de l'investissement public. Le secteur de l'eau potable s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Les documents sectoriels de la Banque mondiale présentent l'ajustement comme un instrument destiné à introduire des changements durables dans l'organisation et la conduite des politiques du secteur, en mettant en avant le retrait progressif de l'État producteur comme principe directeur (World Bank, 1990, p. 35). Le prêt d'ajustement du secteur de l'eau ne relève donc pas d'une réforme isolée. Il s'intègre dans une stratégie globale d'ajustement à moyen terme et participe du plan de financement du programme de stabilisation engagé par l'État ivoirien (World Bank, 1990, p. 41).

Dans ce cadre, de 1989 à 1995, l'ajustement structurel installe un environnement durablement contraignant pour l'action publique. Les marges d'investissement se resserrent et les priorités se hiérarchisent. Dans le secteur de l'eau potable, les considérations financières occupent une place croissante dans les choix publics.

2.2. La politique de l'eau potable face aux nouvelles contraintes économiques

Au début des années 1990, la politique de l'eau potable évolue dans un contexte financier devenu plus restrictif. Les documents de cadrage sectoriel de la Banque mondiale inscrivent la réforme du secteur dans une

logique de soutenabilité économique, en insistant sur la maîtrise des coûts, la cohérence des investissements et la limitation de l'exposition budgétaire de l'État (World Bank, 1990, p. 33–35). L'objectif n'est plus seulement d'étendre le réseau, mais d'assurer la viabilité financière du service dans un environnement marqué par la raréfaction des ressources publiques.

Cette orientation modifie les critères de programmation des extensions. Les choix d'investissement privilégient les zones où la densité de population, la solvabilité des usagers et les capacités de recouvrement offrent des garanties financières suffisantes. À l'inverse, les espaces urbains précaires et les périphéries connaissent des difficultés accrues, notamment lorsque l'accès suppose des travaux d'extension « après compteur », coûteux et difficiles à supporter pour les ménages modestes (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 23).

Dans ce cadre, la politique tarifaire et les mécanismes de solidarité deviennent des instruments centraux de régulation. Les dispositifs de péréquation et les fonds dédiés cherchent à concilier équilibre économique du service et objectifs sociaux. Toutefois, les analyses soulignent les limites concrètes de ces instruments. Les conditions administratives, les contraintes foncières et le coût total de l'accès continuent d'exclure une partie des ménages, même lorsque des mesures incitatives existent formellement (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 18–19 ; p. 23).

Parallèlement, l'évaluation de l'opération d'ajustement sectoriel met l'accent sur l'amélioration de la performance et du recouvrement comme leviers essentiels de la réforme. L'efficacité de l'exploitation, la réduction des impayés et la stabilisation des recettes deviennent des priorités explicites, afin de limiter le recours aux financements publics et de préserver l'équilibre du secteur (World Bank, 1994, p. 18–19).

Ainsi, de 1989 à 1995, la politique de l'eau potable s'organise autour d'un arbitrage durable entre viabilité financière et extension de l'accès. Les instruments mobilisés tendent à favoriser les espaces et les usagers les plus solvables, tandis que les zones à faibles capacités contributives se trouvent progressivement reléguées. Cette dynamique contribue à structurer des écarts d'accès qui s'inscrivent durablement dans l'espace social et territorial.

2.3. La SODECI dans un contexte de gestion déléguée sous contrainte

Sur la période 1989–1995, la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI) demeure l'opérateur central de la distribution urbaine d'eau potable. Le cadre contractuel de la gestion déléguée, stabilisé depuis les décennies précédentes, assure la continuité de l'exploitation et un niveau élevé de performance technique pour les abonnés raccordés. Les travaux historiques consacrés au secteur soulignent la solidité du modèle d'affermage ivoirien, fondé sur une séparation des fonctions entre exploitation et financement, qui confère à l'opérateur un rôle déterminant dans la qualité du service (J.-C. Lavigne, 1999, p. 83–84).

Toutefois, l'entrée dans la phase d'ajustement structurel modifie sensiblement l'environnement de cette gestion déléguée. Le resserrement des finances publiques limite l'intervention directe de l'État dans le financement des investissements, tandis que la soutenabilité financière devient un objectif central de la politique sectorielle. Les documents de la Banque mondiale présentent cette évolution comme une condition nécessaire à la viabilité du service, en insistant sur la réduction de l'exposition budgétaire de l'État et sur le renforcement des mécanismes internes de financement (World Bank, 1990, p. 35).

Dans ce cadre contraint, la SODECI voit s'accroître les exigences de performance, de recouvrement et d'efficacité d'exploitation. L'opérateur se situe au cœur de l'équilibre économique du secteur, chargé d'assurer la continuité du service tout en respectant des contraintes financières plus strictes. Cette configuration renforce la sélection des investissements et des raccordements, dans un contexte où l'extension du réseau dépend étroitement de la solvabilité des usagers et de la rentabilité attendue des opérations (Ph. Marin, E. Ouayoro, M. Fall, R. Verspyck, 2009, p. 2).

Cette dynamique produit des effets contrastés. D'un côté, la gestion déléguée garantit une qualité technique élevée du service dans les espaces urbains déjà équipés. De l'autre, elle laisse subsister des zones de faible couverture, en particulier dans les quartiers précaires et les périphéries urbaines en forte croissance, où les coûts d'extension et l'insécurité foncière limitent l'accès au branchement individuel (Ph. Marin, E. Ouayoro, M. Fall, R. Verspyck, 2009, p. 2).

En somme, au début des années 1990, la SODECI apparaît comme un acteur de continuité dans un secteur soumis à de fortes contraintes macroéconomiques. Elle occupe également une position centrale dans un modèle de gestion où la recherche de viabilité financière pèse de plus en plus sur les conditions d'accès au service, contribuant à structurer des écarts durables entre les usagers.

Au milieu des années 1990, le cadre institutionnel et économique issu de l'ajustement structurel apparaît désormais stabilisé. Les orientations engagées au début de la décennie structurent durablement le fonctionnement du secteur de l'eau potable. Dans ce contexte, les effets sociaux de ces choix deviennent plus lisibles, non seulement à travers les politiques publiques et les modalités de gestion, mais surtout dans les conditions concrètes d'accès au service, selon les territoires, les capacités économiques des ménages et les pratiques d'approvisionnement.

III. INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EAU POTABLE DANS LE CONTEXTE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL (1995–2002)

À partir de 1995, l'ajustement structurel s'inscrit dans une phase de continuité marquée par la persistance des contraintes économiques et financières. Les marges d'intervention de l'action publique demeurent limitées, tandis que les orientations sectorielles engagées au début des années 1990 se consolident. Dans le secteur de l'eau potable, cette configuration met en évidence des inégalités d'accès de plus en plus visibles, liées à la différenciation des territoires, à la solvabilité des ménages et aux modalités concrètes d'accès au service.

3.1. Des inégalités territoriales d'accès à l'eau potable

Au cours de la seconde moitié des années 1990, l'accès à l'eau potable s'appréhende de plus en plus à partir de contrastes territoriaux marqués. Ces écarts ne tiennent pas uniquement à un déficit d'équipement. Ils renvoient également à la capacité inégale des espaces à supporter le coût de l'extension des réseaux et à maintenir le service dans la durée, dans un contexte où les marges budgétaires publiques demeurent limitées.

Un premier enjeu concerne la mesure même de l'« accès ». Dans l'analyse du RGPH-98, l'eau potable correspond, selon la définition nationale, à l'eau d'adduction distribuée par la SODECI et à l'eau issue des pompes villageoises. Dans ce cadre, l'étude indique qu'environ un ménage sur deux dispose d'eau potable (L. Touré, 2001, p. 77). Le même document montre toutefois que cette estimation varie fortement lorsque le critère devient plus strict. En se limitant à l'eau courante accessible au niveau du logement, la proportion considérée recule sensiblement (L. Touré, 2001, p. 77).

L'Enquête à Indicateurs Multiples MICS2000 rend la lecture territoriale plus explicite. La structure des sources d'eau de boisson distingue nettement Abidjan, les autres espaces urbains et le monde rural. La part de la population utilisant une eau de boisson dite « salubre » atteint 88,8% en milieu urbain contre 74,2% en milieu rural, tandis qu'Abidjan se caractérise par une prédominance du robinet (INS, UNICEF, 2000, p. 33). Le rapport attire également l'attention sur l'effet des définitions retenues. Lorsque la définition ivoirienne de l'eau potable est appliquée, le pourcentage recule, en raison notamment du poids des usages de l'eau de puits (INS, UNICEF, 2000, p. 32).

Ces résultats font apparaître un mécanisme cumulatif. Les indicateurs progressent plus rapidement dans les espaces denses et déjà équipés, en particulier à Abidjan. À l'inverse, les zones rurales et certaines périphéries urbaines demeurent plus dépendantes de solutions intermédiaires. Ces modalités d'approvisionnement sont plus exposées aux aléas, à l'éloignement des points d'eau et à un coût plus élevé pour les ménages. L'inégalité territoriale se construit ainsi à la fois par le niveau d'équipement, par la qualité effective du service et par la stabilité des conditions d'accès (INS, UNICEF, 2000, p. 32–33).

Même dans la capitale économique, la généralisation apparente du réseau ne supprime pas toutes les tensions d'accès. Une étude consacrée à Abidjan met en évidence l'existence de déficits localisés et décrit des stratégies d'approvisionnement développées par les ménages, souvent coûteuses, parfois informelles et porteuses de risques sanitaires (A. Diabaté, G. H. Konan, A. Koffi, 2016, p. 346–347). L'inégalité ne se limite donc pas à l'opposition entre urbain et rural. Elle se manifeste également à l'intérieur de l'espace urbain, selon l'équipement des quartiers, la pression exercée sur le réseau et la capacité des ménages à financer des solutions de substitution.

3.2. La solvabilité des ménages face aux coûts d'accès à l'eau potable

Dans la seconde moitié des années 1990, l'accès à l'eau potable ne dépend plus seulement de la présence du réseau. Il dépend aussi de la solvabilité des ménages, c'est-à-dire de leur capacité à financer l'entrée dans le service, puis à assumer les paiements réguliers liés à la consommation. L'inégalité se construit ainsi dans l'écart entre ménages capables d'obtenir et de conserver un branchement, et ménages contraints de recourir à des modes d'accès indirects, souvent plus coûteux à l'usage.

Dans les quartiers déjà bien équipés, le programme de branchements subventionnés abaisse le seuil d'entrée. Le rapport indique que le coût du raccordement peut rester inférieur à 20 000 FCFA, ce qui rend le branchement plus accessible à une partie des familles. Toutefois, le même document précise que certaines demeurent exclues malgré ce prix réduit, faute de pouvoir mobiliser la dépense initiale ou de supporter la régularité des factures (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 19).

Dans les quartiers sous-équipés, l'obstacle financier devient plus lourd parce que le coût réel ne se limite pas au branchement. Le rapport insiste sur le poids des extensions privées « après compteur », c'est-à-dire des conduites à financer entre le compteur et le domicile. Cette dépense peut atteindre plusieurs centaines de milliers de FCFA, sur des longueurs de plusieurs centaines de mètres, avec des coûts unitaires élevés. Dans ces conditions, l'investissement devient prohibitif pour une grande partie des ménages à faibles revenus (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 19).

À cette barrière économique s'ajoutent des contraintes administratives et foncières. Le rapport met en évidence l'exigence d'un titre d'occupation, qui limite l'accès formel des ménages installés dans des quartiers irréguliers ou précaires, alors même que ces espaces concentrent les populations les plus vulnérables. L'inégalité

économique se double ainsi d'une inégalité juridique, car l'insécurité foncière réduit la possibilité de contractualiser un abonnement (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 19).

Lorsque le branchement direct reste inaccessible, l'achat à l'unité devient une solution dominante. Le rapport décrit la revente comme une modalité structurante dans certains quartiers, surtout là où l'installation du réseau demeure impossible ou non autorisée. Il relève aussi que le prix au m³ acheté auprès d'un revendeur dépasse celui du tarif direct, tout en offrant une flexibilité décisive pour des revenus faibles et irréguliers. Cette situation explique le recours durable à l'approvisionnement indirect, en particulier parmi les ménages pauvres (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 29–30).

Une note de synthèse sur le partenariat ivoirien confirme que la continuité institutionnelle et la performance technique ne conduisent pas automatiquement à la généralisation du branchement domestique. L'accès effectif demeure différencié selon les catégories de population, ce qui renforce le rôle de la solvabilité dans les modalités concrètes d'approvisionnement (Ph. Marin, E. Ouayoro, M. Fall, R. Verspyck, 2009, p. 2).

Ainsi, de 1995 à 2002, l'amélioration du service ne signifie pas un accès uniforme. Le coût d'entrée, les coûts annexes et la capacité à payer de façon régulière structurent une hiérarchie durable des modes d'accès, opposant branchement stable et approvisionnement indirect, plus vulnérable et souvent plus cher à l'unité.

3.3. Des stratégies d'accès indirect révélatrices des coûts cachés du service

Dans la seconde moitié des années 1990, l'accès effectif à l'eau potable ne se réduit pas au fait d'habiter une zone couverte par le réseau. Il dépend du mode d'approvisionnement réellement mobilisé par les ménages, entre branchement domestique, robinet dans la cour, borne-fontaine et solutions de substitution. L'enquête MICS2000 met en évidence cette diversité des pratiques et l'ampleur des écarts selon les espaces. À l'échelle nationale, l'accès à l'eau potable, au sens retenu par l'enquête, atteint 81,7%, mais il repose largement sur l'eau courante « dans le logement ou dans la cour » (39,7%), tandis que le recours direct à la borne-fontaine demeure faible (2,1%), avec des contrastes nets entre milieu urbain et milieu rural (INS, UNICEF, 2000, p. 32–33).

Cette configuration ne signifie pas une généralisation du branchement domestique, surtout dans les quartiers précaires et dans certaines périphéries où le coût d'entrée demeure dissuasif. Les travaux consacrés au service de l'eau pour les populations pauvres montrent que, lorsque le branchement reste difficile, l'approvisionnement indirect devient une solution structurante. Il prend la forme de points d'eau partagés, de raccordements collectifs ou de revente auprès d'abonnés raccordés. Ce mode d'accès procure une flexibilité immédiate, mais il renchérit fréquemment le coût supporté au quotidien et transfère sur les ménages des dépenses qui n'apparaissent pas dans le tarif officiel, notamment les frais annexes, les déplacements et la dépendance à un tiers fournisseur (B. Collignon, R. Taisne, J.-M. S. Kouadio, 2000, p. 29–30).

Les dispositifs de branchements sociaux, très utilisés à Abidjan à la fin des années 1990, illustrent à la fois les progrès de l'extension et les limites sociales de l'accès. Une note de la Banque mondiale sur les subventions pro-pauvres indique qu'entre 1996 et 2001, Abidjan réalise en moyenne environ 14 600 branchements par an, avec une forte proportion de branchements sociaux (S. C. Débomy, D. T. Lauria, O. S. Hopkins, 2005, p. 4–5). Toutefois, le même document montre que les ménages les plus pauvres, installés dans des quartiers spontanés et exposés à l'insécurité foncière, restent souvent exclus des branchements subventionnés. La contrainte de tenure fonctionne ainsi comme un filtre social déterminant, même lorsque le réseau progresse (S. C. Débomy, D. T. Lauria, O. S. Hopkins, 2005, p. 6).

Au total, la période 1995–2002 fait apparaître un mécanisme central. Les ménages qui accèdent au branchement supportent des charges régulières qui pèsent sur la trésorerie, tandis que les ménages exclus du branchement paient l'eau autrement, par de petites dépenses répétées et parfois plus chères au volume. La Banque mondiale relève également que la facturation trimestrielle en Côte d'Ivoire crée un problème de liquidité pour les ménages pauvres, et qu'une partie d'entre eux se retrouve déconnectée lorsqu'elle ne parvient plus à suivre le rythme des paiements (S. C. Débomy, D. T. Lauria, O. S. Hopkins, 2005, p. 7–8). L'accès indirect, loin d'être marginal, devient ainsi un révélateur des coûts cachés de l'accès et un facteur de différenciation sociale à l'intérieur même des espaces urbains.

IV. CONCLUSION

L'analyse de la période 1989–2002 met en évidence que les programmes d'ajustement structurel influencent durablement les conditions d'accès à l'eau potable en Côte d'Ivoire. La contraction de l'action publique, la priorité accordée à l'équilibre financier et la rationalisation des investissements transforment les modalités de gestion du secteur. Si la gestion déléguée assure une continuité technique du service, elle ne supprime ni les disparités territoriales ni les inégalités liées aux capacités économiques des populations.

Au milieu des années 1990, les inégalités d'accès deviennent plus lisibles. Elles ne tiennent plus seulement à l'absence d'infrastructures, mais aussi aux conditions concrètes d'entrée et de maintien dans le service. La solvabilité des ménages, le coût des branchements, les charges régulières et les contraintes administratives jouent un rôle déterminant. Les stratégies d'accès indirect, largement observées dans les quartiers

précaires et certaines périphéries urbaines, révèlent des coûts cachés qui pèsent davantage sur les ménages les plus vulnérables, y compris dans des espaces couverts par le réseau.

Ainsi, l'amélioration statistique de la desserte ne se confond pas avec une amélioration uniforme des conditions d'accès. L'eau potable apparaît comme un révélateur des tensions entre impératifs de soutenabilité financière et objectifs sociaux dans un contexte d'ajustement structurel. Cette analyse invite à prolonger la réflexion sur les mécanismes de régulation et de solidarité capables de réduire durablement les inégalités d'accès aux services essentiels, au-delà du seul cas ivoirien.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1]. BERG Elliot (1999), *Aid and Reform in Côte d'Ivoire*, Washington D.C, World Bank, 98 p.
- [2]. COLLIGNON Bernard, TAISNE Régis, KOUADIO Jean-Marie Sié (2000), Analyse du service de l'eau potable et de l'assainissement pour les populations pauvres dans les villes de Côte d'Ivoire. Abidjan, Programme Eau et Assainissement – Afrique de l'Ouest et du Centre / Banque mondiale, 44 p.
- [3]. DÉBOMY Sylvie Claudine, LAURIA Donald Théodore, HOPKINS Omar Snowden (2005), Pro-Poor Subsidies for Water Connections in West Africa: A Preliminary Study, Water Supply & Sanitation Working Notes, Note No. 4, Washington D.C., World Bank, 15 p.
- [4]. DIABAGATÉ Abou, KONAN Ghislaine Honorée, KOFFI Atta (2016), « Stratégies d'approvisionnement en eau potable dans l'agglomération d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », *Geo-Eco-Trop*, vol. 40, n°4, p. 345-360.
- [5]. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS), UNICEF (2000), Enquête à Indicateurs Multiples MICS2000. Rapport final, Abidjan, INS; UNICEF, 97 p.
- [6]. JARRET Marie-France, MAHIEU François-Régis (1991), « Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d'Ivoire », *Revue Tiers-Monde*, tome 32, n°125, p. 39–62.
- [7]. LAVIGNE Jean-Claude (1999), « Les leçons des contrats de concession en Côte d'Ivoire », *Annales des Mines – Réalités industrielles*, n° Août, p. 83–88.
- [8]. MARIN Philippe, OUAYORO Eustache, FALL Matar, VERSPYCK Richard (2009), *Un partenariat réussi pour l'eau en Côte d'Ivoire. Leçons tirées de 50 ans de gestion privée efficace*, Washington D.C., Public-Private Infrastructure Advisory Facility (PPIAF) / Banque mondiale, série Gridlines, note n°50, 4 p.
- [9]. TOURÉ Lassina (2001), *Rapport d'analyse du RGPH-98, Thème II : Caractéristiques des ménages et conditions de vie des populations*, Abidjan, Institut National de la Statistique (INS), Direction de la Planification, 130 p.
- [10]. WORLD BANK (1990), *Report and Recommendation of the President of the International Bank for Reconstruction and Development to the Executive Directors on a Proposed Loan to the Republic of Côte d'Ivoire for a Water Supply and Sanitation Sector Adjustment Program* (Report N° P-5089-IVC), Washington D.C., World Bank, 113 p.
- [11]. WORLD BANK (1994), *Cote d'Ivoire – Water Supply and Sanitation Sector Adjustment Program (Loan 3240-IVC). Performance Audit Report*, Washington D.C., World Bank, Operations Evaluation Department, 34 p.